



N° 6
Avril 2015

**Spécial
Moulin
de la Vallée**

**Bulletin de l'Association de Sauvegarde
du Val sans Retour et de Brocéliande**

L'ASVB, en bref

Depuis la fin de l'année 2011, l'Association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande diffuse un bulletin d'informations semestriel. Son but est de faire connaître à nos partenaires, collectivités locales, membres de l'association, propriétaires de landes de Brocéliande, propriétaires forestiers et plus largement au grand public, les actions menées par l'association et de les sensibiliser à la sauvegarde de cet environnement naturel et culturel dont l'intégrité demeure fragile. Ce bulletin est disponible gratuitement dans les mairies de Beignon, Concoret, Loyat, Paimpont, Néant-sur-Yvel et Tréhorenteuc où il est en dépôt, ainsi qu'aux sièges de la Région Bretagne, des Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, des Communautés de communes du Pays de Brocéliande (Plélan-le-Grand), Pays de Maunon, Pays de Guer et de Ploërmel.

Chaque numéro relate des actions, événements ponctuels ou exceptionnels liés à l'association, mais il est axé sur un thème spécifique. Le



contenu du premier numéro (toujours disponible) était principalement consacré aux trente années de vie de l'association (1980-2010).

Dans ce numéro 6, le thème principal est consacré au projet de reconstruction du Moulin de la vallée dont les ruines sont visibles à l'entrée du Val sans retour, en contrebas du Miroir aux fées. Eric Drouart, architecte et Président de l'association des moulins bretons a apporté sa contribution pour ce numéro avec sa documentation historique et ses plans en vue du projet de reconstruction. Michel Ruiz a également apporté son concours.

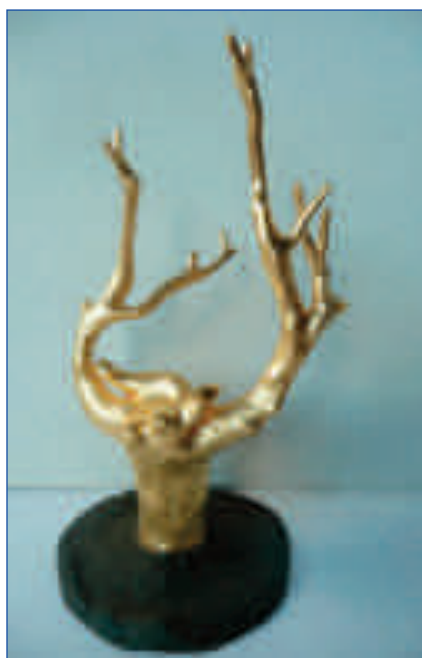
Pour toute demande de renseignements sur l'Association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande, il convient de s'adresser au Président, Paul Anselin, à sa Secrétaire générale, Myriam Alloyer (Maison de l'emploi, Les Carmes 56800 Ploërmel).

ASVB Bulletin de l'Association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande
Les Carmes 56800 Ploërmel. **Directeur de la publication** : Paul Anselin. **Rédacteur en chef** : Jacky Ealet. **Impression** : imprimerie Poissineuf à Josselin.



Vendu au profit de l'Association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande, ce livre est disponible dans les locaux de l'Office de tourisme du Pays de Maunon, à Tréhorenteuc, à l'Office de tourisme de Paimpont, au café «A la descente du Val sans retour, chez Nicole», bourg de Tréhorenteuc, ainsi qu'à l'abbaye de la Joie-Notre-Dame à Campénéac.
Prix : 15 euros

Des petits arbres d'or sont en vente au profit de l'association



Des miniatures de l'Arbre d'Or sont en vente au profit de l'association. Deux modèles sont disponibles : arbre peint au prix de 29 euros. Arbre doré à l'or fin au prix de 48 euros. Les miniatures sont en vente aux offices de tourisme à Tréhorenteuc, Paimpont et à l'abbaye de la Joie Notre-Dame.

Le mot du Président



Depuis le début de l'année, notre association a donné un coup d'accélérateur à son action et les chantiers du deuxième semestre s'annoncent importants. D'abord la routine active :

Le budget se porte normalement malgré quelques pesanteurs bureaucratiques qui, si elles s'accroissent, finiraient par paralyser notre action.

Les travaux : Gérard et

Emilien, avec l'appui de nos amis les ex ingénieurs de la DDA Jean Claude Chardron et Christian Le Cadre, font un travail formidable, leur action est déterminante en ce qui concerne la prévention des sinistres importants. Il reste un point sensible sur Campénéac, j'ai avisé le Maire des risques encourus. Jean-Claude a pris sa retraite, mais reste très actif dans l'Association.

Nos projets :

1/ Les travaux du Val sans retour devraient également avoir démarré grâce à un chantier d'insertion mené par Patrice Valantin et l'entreprise Dervenn qui, de plus s'attache à intégrer des jeunes bretons en difficultés.

2/Un projet vital dans les chantiers du second semestre sera **la négociation de la Convention** qui nous lie au Conseil Régional aux deux Conseils Généraux, et aux Communautés de Communes. Rien ne vous interdit de faire connaître votre sentiment en la matière et de demander aux candidats aux élections futures des engagements dans ce domaine

3/La restauration du Moulin : c'est un dossier très compliqué que nous n'aurions certainement pas pu faire aboutir sans notre architecte Eric Drouard, Président des Moulins bretons et l'appui déterminant de Jean-Claude Chardron, malgré une opposition incompréhensible d'un vice président de la communauté de communes de Brocéliande (Plélan) qui nous a expliqué qu'on ne savait pas monter les dossiers et à mon endroit que je franchissais, comme toujours, la légalité. Venant de quelqu'un qui « débarque » et qui n'a jamais rien fait pour Brocéliande, cela méritait une réponse adéquat qui a été faite à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire à Paimpont. Jean-Claude a aussi mis les choses au point « *en 40 ans de réglementation je n'avais jamais vu des élus plus intégristes que l'Administration* ». Nous pouvons pas supporter nous faire donner des leçons, nous qui sommes des bénévoles, contrairement aux donneurs de leçon. Il faut noter l'esprit de partenariat manifesté par le Maire de Paimpont, Alain Lefevre.

La Communication : Jacky Ealet, fidèle au poste et efficace, présenta ce bulletin lors de notre prochaine assemblée générale fixée au 6 juin prochain, salle des fêtes de Tréhorenteuc.

Michel Ruiz nous a préparé une animation de notre site Internet particulièrement remarquable et qui est de nature à faire connaître plus encore la forêt à laquelle nous sommes tous très attachés. Il fait apparaître également la

nécessité devant l'afflux des touristes de maîtriser ses flux et de les canaliser afin d'éviter la dégradation du site qui sera donc restauré grâce à la compréhension et à l'appui de Guy de Courville propriétaire des lieux. Nous souhaitons intégrer notre communication sur le web dans un cadre plus vaste de mise en valeur des atouts touristiques dans la petite région où nous vivons tous.

Nous évoquerons au cours de l'assemblée générale **la nécessaire évolution des ASL** sujet porté par Guy de Courville président du CRPF Bretagne et Jean Claude Chardron. Nous évoquerons également, bien que ce ne soit pas d'actualité, **la remise en eaux des deux étangs intermédiaires**, sujet délicat qui, en tout état de cause, sera soumis à votre approbation. Quand, je ne sais pas ! mais ce n'est pas immédiat. Nous traiterons également le problème de **la ferme extensive** créée par Philippe Gefroy qui a pris sa retraite, le nouvel exploitant étant l'Ecole d'Agriculture de la Touche qui, j'en suis sûr, ira de l'avant, comme l'a montré Philippe qui reste très actif dans l'Association. Quant aux **Casquettes rouges**, il doit y avoir quelques efforts de recrutement faits dans les communes qui ne font pas d'efforts. Les Panzers menés par leur chef Daniel Gléhello sont à la pointe de ce combat.

Comme vous le voyez, l'Association est bien vivante et solide. Notre seule déception c'est le retour avoué ou inavoué des querelles de clochers au sujet du Moulin. Ensemble nous arriverons à mener à bien ce projet qui tient à cœur à beaucoup spécialement à nos amis de Tréhorenteuc.

Je sais que je peux compter sur vous, comme vous pouvez compter sur moi pour garder le cap malgré quelques petits obstacles habituels, de petits notables. Unis nous ne craignons personne notamment les jaloux et les minables qui ne sont pas bénévoles : nous demandons simplement qu'on nous laisse travailler et que plutôt que de gaspiller l'argent public avec nos impôts, on nous accompagne normalement.

Notre Arbre d'Or, symbole de la forêt, restauré, a brillé pendant toute la saison dernière : il continuera à le faire grâce à l'aide d'un généreux sponsor Antoine Dhenin, Président d'un important groupe hôtelier l'AGAPA, la participation du Conseil Régional, du Conseil Général du Morbihan. Merci à Maria Vadillo, Vice-Présidente en charge du tourisme, qui a fait en sorte que le dossier aboutisse rapidement au Conseil Régional de Bretagne comme l'a fait François Goulard au Conseil Général du Morbihan. Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, comme d'habitude, est aux abonnés absents alors que l'Arbre d'Or est situé dans ce département. Cela est regrettable, il faut le dire.

Les Communautés de Communes ont joué le jeu. Un merci spécial à Intermarché et à sa filiale des Couches Cullottes, merci à Patrick Viseux qui, il est vrai, habitant Néant-sur-Yvel est sensible à ce problème et au Groupe Yves Rocher, depuis toujours à nos côtés, merci donc à Pierre Roussette Président de la Communauté de Communes de La Gacilly et bras droit de Jacques Rocher dont on connaît l'attachement passionné à l'écologie.

Merci également aux particuliers, aux anonymes qui ont participé généreusement à la restauration de l'Arbre d'Or en faisant des dons à l'Office de tourisme de Tréhorenteuc. Pour terminer je tiens à remercier la petite équipe administrative bénévole bien entendu, Myriam et Françoise et l'ensemble des membres du bureau toujours aussi dévoués

Paul Anselin

Assemblée générale du 13.03. 2015 : Pour la renaissance du Moulin de la vallée

Restauration du Moulin de la Vallée, nettoyage du Val sans retour le long du Rauco et remise en eau des étangs intermédiaires : tels ont été les trois points débattus le 13 mars dernier, lors de l'assemblée générale de l'association du Val sans Retour et de Brocéliande qui s'est tenue à la Mairie de Paimpont.

Eric Drouart, architecte et Président de l'association des Moulins bretons, missionné par l'association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande, a présenté ces trois points. Après-quoi, un débat s'est instauré avec l'assistance. Compte-rendu.

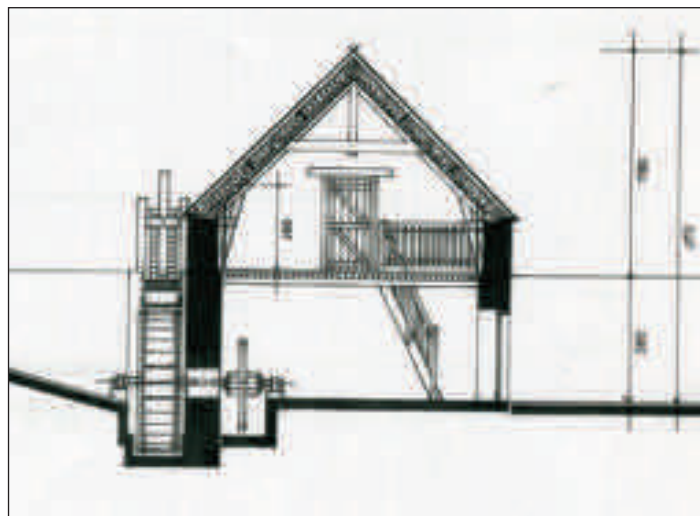


Eric Drouart expose à l'assistance le projet de reconstruction du moulin. « Propriété de l'association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande, le Moulin de la vallée, situé à l'entrée du site du Val sans retour, sur la commune de Paimpont, a été construit en 1629 par le sieur Benjamin de l'Aage qui obtint du comte de Montfort l'autorisation d'édifier dans son domaine un moulin à eau à l'entrée de la vallée du Rauco.

Antérieur à 1789, il est fondé en titre et bénéficie d'un droit d'eau qui lui permet d'utiliser l'énergie hydroélectrique. C'est ce qui permet de dédouaner la Mairie de Paimpont de l'obligation d'alimentation en électricité. Il peut fonctionner en autonomie s'il est capable de fournir de l'électricité.

Dans son état actuel, il est en ruine. Toutefois, il reste des pierres qui lui permettraient de restituer son cachet d'autrefois. Un certain nombre de cartes postales du début du XXème siècle le montrent tel qu'il existait à l'époque de son fonctionnement.

Situé en contrebas de la digue de l'étang du Miroir



aux fées, le moulin, dans son projet de reconstruction, se présente sous la forme qui s'apparente à celle de l'origine, sur deux niveaux. Le niveau inférieur, est réservé à la partie technique accueillant les organes de fonctionnement du moulin : mécanisme, arbre de roue et le rouet permettant d'obtenir l'énergie électrique.

L'étage supérieur en rez de digue, offre une salle pouvant être affectée aux activités de l'association pour l'accueil du public (pour des expositions, présentation du site légendaire du Val sans retour, mais aussi de l'activité du moulin.

Comme à l'origine, le projet prévoit la reconstruction du petit appentis latéral qui pourra être utilisé de remise pour le matériel (tables, chaises, etc).

Le projet nécessitera la réalisation d'un vannage au niveau de la digue. Par ailleurs, l'ensemble de l'aménagement sera tributaire d'une étude écologique avec l'Équipement pour les règles attachées à la loi sur l'eau. »

Paul Anselin : « Le but est de faire un lieu pour canaliser les touristes et veiller à éviter les dégradations liées notamment au passage des VTT. » L'idée de créer une structure commerciale complémentaire de Tréhorenteuc est écartée compte tenu des réserves de Gérard Duchesne. Réponse de Paul Anselin « Rien ne se fera sans l'accord de la population. »

Adjoint au maire de Tréhorenteuc et Président de l'Office de tourisme du Pays de Maunon en Brocéliande,

Jacky Ealet a mis l'accent sur l'intérêt patrimonial du Moulin de la Vallée et sur l'attachement de la population de Tréhorenteuc, à cet élément du patrimoine qui fait partie de l'histoire de la commune compte tenu de sa proximité du bourg. Par ailleurs, au moment où des liens étroits s'instaurent entre Paimpont et Tréhorenteuc au niveau des offices de tourisme, le projet de reconstruction du Moulin de la vallée constitue une opportunité avec la possibilité de créer à l'entrée du Val sans retour une structure d'accueil touristique (lieu de départ de visites guidées, des randonneurs, lieu d'expositions, outil pédagogique pour les écoles, etc).

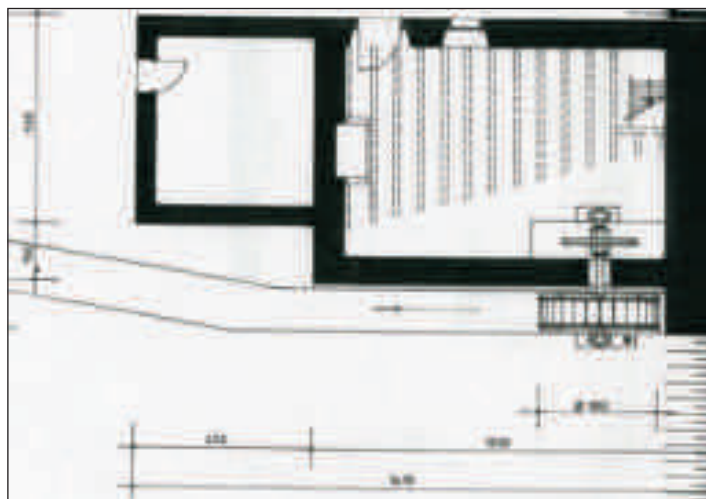


Mr Doranlo, vice-président de la Communauté de Brocéliande, maire de Maxent : « Il n'est pas normal d'anticiper sur la politique touristique du syndicat mixte entre les Communautés de Communes de Brocéliande en cours de création. »

Réponse de Paul Anselin « s'il faut attendre que le syndicat mixte touristique soit créé et étudie le dossier, c'est le renvoyer à trois ou cinq ans, autrement dit, ne pas le faire, ce qui, je crois, est malheureusement le but des opposants, cela s'appelle de l'obstruction. »

Après la présentation du projet et avant la mise aux voix, un débat s'est instauré avec l'assistance. Sur le plan pratique, le problème de l'alimentation du moulin en eau durant la période de sécheresse a été soulevé. Réponse. La structure ne réclamerait pratiquement pas d'électricité en été, tant pour la lumière que pour le chauffage. Lorsque le moulin était en activité, il disposait certes de quatre retenues d'eau contre deux aujourd'hui, mais il s'agissait de le faire fonctionner en permanence pour l'activité meunière. Tel ne serait pas le cas aujourd'hui. Les besoins ne seront que ponctuels.

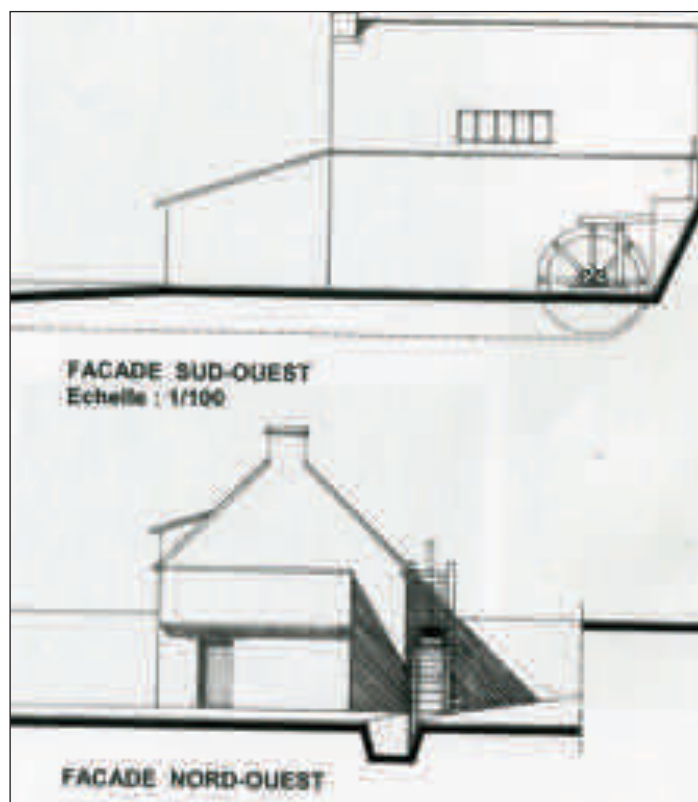
Les élus de Paimpont (Alain Lefeuvre, maire, Fabienne Savatier et Dominique Perrichot) ont fait observer que ce projet leur était présenté tardivement et



que la procédure du Plu actuellement engagée sur leur commune, est déjà largement engagée. Par ailleurs, il leur apparaît délicat d'autoriser la reconstruction d'une ruine alors que la municipalité a précédemment opposé un refus à plusieurs autres demandes de reconstructions de masures.

Réponse de Paul Anselin : « Le projet est débattu depuis un an. Les élus de Paimpont et de la Communauté de communes de Brocéliande ont toujours été invités aux réunions et ne sont jamais venus, excepté Dominique Perrichot qui représentait le maire de Paimpont. Celui-ci a accepté ce projet lors de notre réunion de bureau à Campénéac il y a dix jours, en nous demandant de le présenter dans le registre d'enquête publique déposé en mairie de Paimpont, ce que monsieur Drouart et moi avons fait. »

De son côté, Henri Doranlo, vice-président de la Communauté de communes de Brocéliande en charge du tourisme et de la culture a mis en avant les questions de réglementations auxquelles les élus





sont soumis. Il a regretté que ce projet arrive si tardivement. « La méthode n'est pas normale. En tant qu'élus, on nous impose une réglementation. Accepter le dossier en l'état, c'est aller contre notre fonction d'élus. La remise en état du moulin ne se fera pas sans impact sur l'environnement. Nous sommes sur un site classé Natura 2000.

Jean-Claude Chardron (à la retraite depuis deux mois de son poste d'ingénieur de la DDTM d'Ille-et-Vilaine), en réponse à ces propos, a fait observer qu'il lui paraissait absurde de se prononcer contre un projet avant même que l'administration puisse juger sur pièce de son opportunité ou non. En refusant d'emblée en se reposant sur l'avis hypothétique de l'Administration, les détracteurs privent les porteurs du projet de toute possibilité de concrétiser une opération qui a tout son intérêt sur le plan patrimonial et touristique.

« Le meilleur moyen de ne pas obtenir une autorisation ou une subvention est de ne pas les demander.



« Ne pratiquons pas l'autocensure. Si un projet doit faire l'objet d'une autorisation (ou d'un permis), il faut le demander à l'autorité compétente (préfet, maire...) avec, en appui, un dossier conforme aux textes. Cette autorité délivrera une autorisation ou prononcera un refus. Ce dernier doit être motivé par des arguments circonstanciés et des considérations fixées par les mêmes textes. Le dossier pourra être modifié. La décision pourra faire l'objet d'un recours qui peut être gracieux au près de ces autorités ou au près de la juridiction administrative (Tribunal administratif, cour d'appel...).

« Natura 2000 n'est pas une « machine » à tout interdire sur les territoires classés. Il interdit seulement les actions qui portent atteintes aux milieux et aux espèces protégées.

Elaguer 2 chênes, remonter 4 murs sur quelques m2 sont des actions qui ne nuiront pas aux landes protégées. Au contraire, les murs du moulin peuvent supporter des informations indispensables aux promeneurs qui fréquentent ces landes. Cela fait 40 ans que je fais et que j'applique la réglementation. C'est la première fois que je vois des élus être plus intégristes que l'administration. »

Pierre Abegg, avocat bénévole de l'association, a convenu que toute décision administrative émanant d'une autorité publique, qu'elle soit purement administrative ou issue d'élection, doit être motivée et respecter les formes prévues par les textes « S'agissant ici d'un sujet qui concerne l'intérêt général, la décision administrative peut donner lieu d'une part à un recours hiérarchique, d'autre part à un recours contentieux. Le recours contentieux consiste à saisir la juridiction administrative qui appréciera les conditions de forme et le problème de fond. Le jugement pourra, en cas de besoin, s'appuyer sur une expertise si des problèmes techniques apparaissent comme insuffisamment élucidés, ce qui me semble être le cas en l'espèce pour ce qui concerne le moulin.

« Il ne me paraît donc pas raisonnable d'anticiper sur la décision administrative à intervenir avant même de connaître les tenants et aboutissants de la décision qui sera sollicitée. Il me semble avoir entendu, tant dans la bouche du maire de Paimpont que dans celle de l'architecte en charge du dossier, que l'administra-



tion concernée considère que le projet qui lui est soumis ne nécessite pas d'étude complémentaire tant la réponse lui paraît évidente, et qu'elle irait plutôt dans le sens des vœux de l'association. »

Le projet de reconstruction du moulin a été approuvé à la majorité. Une opposition : Henri Doranlo. Dominique Perrichot s'est abstenu. N'ont pas pris part au vote : Alain Lefeuvre, maire de Paimpont, et Fabienne Savatier, conseillère.

Le deuxième point concernait le projet de nettoyage du fond de vallée du Val sans retour. Cette opération qui a recueilli l'autorisation du propriétaire, Guy de Courville, a été approuvée à l'unanimité des votants.

Le troisième point concernait le principe de remise en eau des deux anciens étangs situés en amont du Miroir aux fées. Des réserves ont été exprimées dans l'assistance. Il a été convenu que dans l'état actuel des choses, ce projet n'est pas d'actualité, mais, si d'ici plusieurs années, dans deux ans, dans cinq ans, il devenait envisageable, il est opportun de ne pas se fermer la porte dans la mesure où des éléments plaident en sa faveur : ils sont fondés en titre puisqu'ils ont existé et contribué au fonctionnement du moulin, ils représentent un aspect patrimonial et ils pourraient également s'inscrire dans le dispositif de protection contre les incendies. Le principe a été approuvé à la majorité des votants (et des deux élus du Maoron qui sont partis avant la fin des débats mais avaient fait part de leur accord au Président), contre une opposition.

Déclaration de Paul Anselin en conclusion « L'affaire est tranchée par les militants, donc, nous continuons, mais m'entendre dire que je viole la loi et que c'est connu (cf la statue de Jean-Paul II à Ploërmel), je ne peux l'accepter sans réagir. Cela fait plus



de trente ans qu'avec les militants de l'association, nous travaillons ensemble pour la sauvegarde de la forêt de Brocéliande, me faire donner des leçons par des personnes qui n'ont jamais rien fait pour la forêt est également inacceptable. Je rappelle pour terminer que ce ne sont pas eux qui ont obtenu cinq millions de francs pour replanter 500.000 arbres sur le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, grâce à la générosité de François Pinault, du patron d'Intermarché Jean-Pierre Le Roch, du patron de la Timac Daniel Rouillé et d'Yves Rocher. » En tout état de cause, la municipalité de Paimpont a tout pouvoir pour inscrire dans le PLU, la restauration du moulin et le principe de la remise en eau des étangs intermédiaires.



Rappel historique :

Il était une fois... un moulin dans la vallée

Dans le précédent numéro de l'ASVB, nous avons consacré un article à l'histoire du Moulin de la vallée. Depuis, un peu plus d'eau est passée au moulin, nous apportant de nouveaux éléments historiques. Voici donc, pour ce Spécial Moulin de la Vallée, un regard aussi exhaustif que possible sur le voyage dans le temps de ce gardien du Val sans retour désireux de reprendre sa route.



Son histoire remonte au début du XVII^{ème} siècle lorsque le descendant des Laval-Montfort, , Henri de la Trémoille, seigneur de Brécilien, pressé par des besoins d'argent, commence à aliéner son fief et vend à Benjamin de l'Aage, seigneur de Rue Neuve à Tréhorenteuc, 140 journaux et les fiefs de Folle Pensée. C'est son épouse, Marie de la Tour, duchesse de la Trémoille et de Thouars, qui s'occupe de la transaction avec Benjamin de l'Aage. *L'acte de vente, daté de 1629 indique l'autorisation de créer un moulin et des retenues d'eau. «Acte de vente par Marie de la Tour, duchesse de la Trémoille et de Thouars, épouse et procuratrice générale de Monseigneur Henry, de terres en forêt de Paimpont à Benjamin de l'Aage, sieur de Rue Neuve.*

D'abord associé aux de l'Aage, seigneurs de Rue Neuve, le Moulin, devient la propriété de la famille de Busnel en 1770, année durant laquelle Jean-Baptiste-Jérôme-Gilles Thomas de la Reigneraye vend Rue Neuve, les bois de Gurvan et de Rauco aux de Busnel, seigneurs du Bouëxic en Néant.

Le 14 janvier 1819, lors de la succession de Henry-Jacques-François de Busnel, il est noté par acte notarié en date du 26 avril 1813, que le Moulin à eau de la vallée et le Moulin à vent du Marais (situé entre Perthuis-Néanty et Femu), terroir de la Vallée, sont affermés à Julien Guil-laumet, moyennant la somme de 400 Francs par

an «36 hectares de terre, tout en mauvais taillis que litière et rocher dont jouissait par mains le propriétaire près des moulins de Paimpont...» Le cadastre de 1823 montre les quatre retenues d'eau en état de fonctionnement. Le moulin et son étang changent de propriétaire en 1835.

A la faveur des recherches cadastrales menées par Hervé Tigier, une déclaration d'incendie concernant le Moulin de la Vallée datée du 23 octobre 1837 fournit ensuite de précieux renseignements sur les circonstances du sinistre au cours duquel le bâtiment a été la proie des flammes, mais aussi sur l'identité de sa propriétaire, Thérèse Lefort, sur le fonctionnement du moulin, etc (voir l'encadré où la déclaration est reproduite dans son intégralité).

Le moulin et les étangs redeviennent propriété des de Busnel en 1842.

En 1862, on retrouve Louis Prioux 32 ans, meunier au Moulin de la Vallée (gendre de Joseph l'Hopitalier décédé le 15 février 1862, mari de Perrine Landrouin, parents de Mathurine)

Autre maillon de la chaîne : en 1879, le moulin est acquis par un Paimpontais qui s'établit à Tréhorenteuc et qui, conjointement à son activité de meunier, y exerce une activité agricole. Le moulin sert principalement à la mouture du sarrasin. Il est utilisé en complémentarité avec un moulin à vent situé au sud du Rauco (il s'agit vraisemblablement du moulin, dit des Quatre vents, qui s'élevait près du village du Bréholo). L'activité du Moulin de la Vallée est épisodique, car il ne bénéficie plus, semble-t-il, que d'une seule réserve d'eau, celle du Miroir aux fées. Les trois étangs situés en amont ont sans doute disparu au moment de la vente. En ce promenant sur place, Félix Bellamy (La forêt de Bréchéliant 1896) évoque «un moulin antique, parfois abandonné, laissé au chômage et en délabrement, mais actuellement restauré, tournant et faisant farine...»

Des cartes postales du début du XX^{ème} siècle le montrent en état, hormis un appentis latéral



dépourvu de couverture. Il est alors exploité par deux frères, François et Armand Rialet. Sur une carte postale des années 1920, on peut voir le moulin avec sa roue à eau, mais la toiture apparaît déjà en mauvais état. Son fonctionnement est abandonné vers 1930 lorsque les deux frères Rialet s'installent au moulin du Châtenay, à Beauvais en Paimpont.

Le moulin est rayé de la matrice cadastrale des propriétés bâties en 1838. Sa meule est acquise par la famille Rialet, propriétaire du Moulin du Châtenay, où elle est transférée. Entre 1947 et 1951, le fond et le versant sud du Val sont déboisés pour permettre à leur propriétaire de s'acquitter de l'impôt de solidarité nationale. Les digues des trois étangs en amont du Miroir aux fées sont alors éventrées pour faciliter le passage d'engins de débardage.

Le moulin, son étang et 7.800 m² de terrains attenants sont vendus par la famille Tanguy et sont acquis par l'Association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande en 1999.

Sources :

* *Marcel Calvez. Usages productifs, usages touristiques et aménagements d'un territoire, le Val sans retour. 1984.*

* *Eric Drouart. Etude historique sur le Moulin de la vallée. 2015.*

* *Jacky Ealet. Tréhorenteuc en Brocéliande. Editions Les Oiseaux de papier. 2008.*

* *Hervé Tigier. Les terroirs de Haute Bretagne. Paimpont. 2012.*

* *Jean-Luc Tulot. Correspondance de Monsieur d'Iray intendant des la Trémoille, année 1629-1635. Voir en ligne.*

L'incendie du Moulin de la vallée en 1837

Le 23 octobre 1837 déclaration d'incendie par la veuve Lefort : «Est comparu Thérèse Nouvel, veuve Lefort, profession de meunière, demeurant au bourg de Tréhorenteuc (Morbihan), laquelle nous a fait la déclaration suivante : depuis près de quatre ans, je suis propriétaire du Moulin à eau de la vallée, sis au lieu du même nom commune de Paimpont, que moi et mes fils faisaient valoir par mains. Ce moulin était bâti en pierres et couvert en ardoises et n'avait qu'un seul tournant. Un de mes fils y couchait habituellement. Cependant, le samedi au soir, il venait coucher chez moi au bourg de Tréhorenteuc qui n'est distant du moulin que d'un quart de lieue. En ayant agi comme de coutume, dans la nuit de samedi vingt un du courant au dimanche vingt deux du même mois qui se trouvait le jour d'hier, nous fûmes prévenus vers sept heures du matin dudit jour par le nommé Joseph Ecorchard fils, demeurant à Tréhorenteuc, qu'on apercevait les flammes d'un incendie à travers la toiture du moulin. Mes fils et moi y étant courus en compagnie de monsieur de Maire de Tréhorenteuc Joseph Morin, de Joachim Allaire, charpentier au bourg de Mauron (Morbihan) et de deux de ses ouvriers dont j'ignore le nom, nous reconnûmes que déjà le moulin et tout ce qu'il renfermait était devenu la proie des flammes. Vainement accoururent à nos cris, presque tous les habitants du bourg de Tréhorenteuc, le malheur était consommé.

Au milieu de ce désastre, une chose nous frappa : une des portes du moulin était entièrement incendié en dedans du moulin quoiqu'elle se trouvait cependant tombée à sa place naturelle, mais le seuil et le linteau de cette porte étaient intacts et ne devinrent que beaucoup plus tard la proie des flammes. Des malfaiteurs, après avoir enfoncé la porte du moulin pour le voler, auraient-ils mis le feu pour faire disparaître les traces du vol ?

La position de cette porte brûlée à l'intérieur du moulin sans que le linteau ni le seuil eussent été atteints en ferait bien soupçonner quelque chose, mais aucun autre indice n'est venu confirmer ce soupçon. Cependant, cet incendie est d'autant plus surprenant que l'on allume du feu que très rarement dans le moulin et que depuis deux jours, il n'y en avait pas eu et que d'ailleurs mes deux fils ne fument ni l'un ni l'autre. Le moulin renfermait, outre des ustensiles nécessaires pour le faire tourner quatre vingt deux hectolitres de grain dont moitié à peu près était de seigle et l'autre de sarrasin. J'évalue la perte que j'ai éprouvée à cinq mille francs et je crois rester en dessous de la réalité. J'estime outre que j'aurai cent francs de perte par mois jusqu'au parfait rétablissement du moulin.»

Un chantier d'insertion mobilisé pour le nettoyage du fond de la vallée

De nombreux arbres morts et des branchages entravent le cours du ruisseau du Rauco au fond du Val sans retour. Certains arbres semblent présenter un danger pour la sécurité des promeneurs. L'association a fait appel à l'entreprise Dervernn, spécialisée dans le génie écologique et biodiversité pour mener à bien une opération d'entretien et valorisation paysagère sous la forme d'un chantier d'insertion. Démarrage de l'opération début juin. La durée du chantier est évaluée à six semaines.



En faisant appel à la société Dervernn, l'association de Sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande souhaite à la fois répondre au besoin d'entretien du fond du Val sans retour, de mise en sécurité du public, mais aussi le faire dans le cadre d'une opération originale. La société Dervernn dirigée par Patrice Valantin, ancien officier parachutiste pendant quinze ans, réalise des travaux dans le cadre d'opération d'insertion de jeunes en difficulté. Autrement dit, le chantier expérimental qui va être réalisé dans le Val sans retour présente deux volets : un volet social et un volet technique. Patrice Valantin s'en explique : « **Pour la partie sociale, il s'agit d'encadrer des jeunes afin qu'ils puissent ensuite retrouver le chemin de l'emploi. L'idée est de leur redonner le goût de l'effort, du collectif, et de leur permettre de travailler sur un projet commun. Beaucoup de ces jeunes connaissent des problèmes d'autorité. A travers ce chantier, ils vont apprendre à intervenir dans un milieu sensible, en immersion dans la nature, et par là même recevoir un message leur permettant de mesurer la valeur de l'héritage patrimonial qu'offre la nature.** »

Sur le plan technique, l'opération va commencer par une reconnaissance des lieux. Une dizaine de jeunes encadrés par deux anciens militaires effectueront ce travail de nettoyage sous la conduite de Gérard Duchesne, et d'Emilien Jouvrot, salarié de l'association. Sachant que ce secteur est classé Natura 2000, le chantier se

déroulera en respectant le cahier des charges qu'impose la réglementation.

Sur le plan pratique, la société Dervernn va intervenir sur un linéaire de 1700 mètres depuis le Miroir aux fées. Elle doit effectuer l'abattage ou démontage des arbres dépérissants, l'élagage de toutes les branches dangereuses, le retrait des embâcles et chablis, le ramassage des déchets anthropiques, le ramassage des branches mortes supérieures à 7 centimètres, le regroupement du bois au niveau du Miroir aux fées autant que possible ou enstérage sur les zones non accessibles, andains et haies benjes (lorsque possible) pour les branchages.

Conforme aux règles de Natura 2000

Les modalités d'intervention seront à dominante manuelle pour respecter le milieu. Le transport du bois sera réalisé en quad remorque. Le débardage s'effectuera au moyen de tronçotreuil et winch. L'élagage avec une tronçoperche.

«Nous laisserons un endroit propre. Ce qui peut être revalorisable sera acheminé en remorque à l'entrée du Val sans retour. L'opération sera conforme aux règles de Natura 2000» souligne Patrice Valantin.

Paul Anselin, pour sa part, se félicite du caractère expérimental de cette opération et de son intérêt vis à vis des jeunes participants. **«Cette opération a reçu l'appui du Préfet de Région. C'est une méthode différente pour sortir les jeunes du chômage. Elle vise aussi à valoriser le site au profit de Tréhorenteuc et de Paimpont.»**

De par son originalité, cette opération qui entre dans le cadre du budget de l'association pour 2015, se veut aussi médiatique afin de bien attirer l'attention des collectivités locales et de l'Etat sur le travail en profondeur mené par l'association de sauvegarde du Val sans retour et de Brocéliande depuis maintenant plus de trente ans.

Michel Ruiz présente son projet d'animation du site web de l'ASVB

Avoir un site internet, c'est bien et ce moyen de communication est aujourd'hui incontournable lorsqu'on veut se faire connaître. Pour autant, il s'agit ensuite de le faire vivre et alimenter aussi fréquemment que possible son contenu. C'est à ce travail que l'un des membres de l'association, Michel Ruiz, s'est attaqué. Son projet d'animation du site internet de l'ASVB nous est présenté.



Nous avons précédemment présenté l'installation de l'ASVB sur le net qui avait été réalisée par l'agence multimédias Domino Studios. L'objectif du site était de permettre à un public aussi large que possible de s'informer à tout moment de la vie de l'association : ses composantes, ses objectifs, ses initiatives, toute l'actualité touchant à son fonctionnement. Tous les visiteurs qui ont alors consulté le site www.asso-brocéliande.com ont découvert, en ouvrant les différentes fenêtres, les facettes multiples et variées du fonctionnement de l'association. Pour mémoire, on y trouve les objectifs de l'association, son historique depuis sa création en 1979, les actions menées tant pour l'entretien des landes de Brocéliande que pour la prévention contre les risques d'incendies. Un volet met l'accent sur la mise en place d'une réserve de sécurité civile intercommunale et interdépartementale composée d'une part d'acteurs locaux connaissant bien le terrain et susceptibles de guider les secours sur les points d'eau, voies d'accès, et d'autre part, d'agriculteurs intégrés dans la chaîne hydraulique au profit des sapeurs-pompiers avec leurs tonnes à eau. Un film de présentation de l'association complétait tous ces éléments.

Trois parties

Les fondations du site de l'ASVB étant ainsi posées, restait à assurer techniquement la maintenance de son actualisation. Michel Ruiz s'est chargé de cette mise en place qui se décompose en trois parties : animation proprement dite du site, communication autour du projet de reconstruction du Moulin de la vallée et projet d'animation des sites touristiques du Pays de Ploërmel.

En ce qui concerne l'animation, Michel Ruiz propose



de créer quatre nouvelles catégories. Tout d'abord, les informations sur la vie de l'association (communiqués de presse, articles, réunions du Conseil d'administration, lecture du bulletin d'informations en Pdf...) Deuxième point : la mise en avant des différents projets, tels que les nouvelles opérations en cours, Moulin de la vallée, etc. Troisième catégorie : proposer un contact avec les visiteurs du site au moyen d'un formulaire de contact ou d'une adresse mail de contact. Autre point imaginé par Michel Ruiz : l'inscription à un site collaboratif de don en ligne.

Installation d'une boutique

De la même manière, l'animation du site pourra inclure l'installation d'une boutique du type place de marché afin de proposer la vente de produits dérivés de l'association.

D'ores et déjà, en consultant le site actualisé tel qu'il se présente actuellement, les visiteurs peuvent découvrir un montage vidéo présentant le projet de reconstruction du Moulin de la vallée. Il est en ligne sur youtube, viméo, daily motion.

Enfin, Michel Ruiz propose la mise en place d'un projet d'animation des sites touristiques du Pays de Ploërmel. Etude d'une application mobile interactive regroupant l'ensemble des sites : Val sans retour, musée de la Résistance, musée de Saint-Cyr Coëtquidan.

